



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-2516 02595-20200619-DELIB19-DE
Reçu le 23/06/2020

Comité Syndical du 19 juin 2020

Délibération n°19/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Départemental de la Charente suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 8 juin 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Samuel Cazenave, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Pierre-Yves Briand, Philippe Bouty, Didier Villat et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Annette Feuillade.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-Hubert Lelièvre, Jean-François Dauré, Mathieu Hazouard, William Jacquillard et Daniel Sauvatre.
Madame Jeanne Filloux.

Madame Jeanne Filloux donne son pouvoir à monsieur Philippe Bouty.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Subvention du SMPI Magelis à l'Association Prenez du Relief pour l'année 2020

L'Association « Prenez du Relief » milite pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies, nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques liées au relief, la réalité virtuelle [VR], la réalité augmentée [AR], au format vertical et aux applications culturelles de l'Intelligence Artificielle [IA].

Dans ce cadre, l'Association organise du 29 septembre au 3 octobre 2020, à Angoulême, la huitième édition de « Courant 3D, le rendez-vous de l'immersion et de l'interactivité d'Angoulême », à la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, à la Médiathèque l'Alpha ainsi qu'aux Ateliers Magelis.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique.

Au fil des éditions, ce Festival en 3D, (x)R, vertical, ou issu de l'Intelligence Artificielle est devenu un événement remarquable et remarqué et bénéficie d'une renommée internationale importante et supportée par Unifrance. La programmation 2018/2019 a été reprise de New-York à Pékin, en passant par Sao Paulo, Berlin, Téhéran, Séoul,... Nationalement, le Festival est également diffusé dans les plus importants événements liés au court métrage comme le Festival international du court métrage de Clermont-Ferrand ou encore le Festival international du court métrage d'animation de Roanne. Sur le territoire, l'Association a noué plusieurs partenariats sur l'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image d'Angoulême (LISA, IUT, EMCA, CREADOC et CEPE), mais aussi avec des collègues du département, la MJC de Ma Campagne et la médiathèque Alpha de GrandAngoulême.

L'affiche de l'édition 2020 est en cours de sélection suite à un appel à projets. L'Appel à films (3D, VR, AR, Vertical et IA) pour le Festival est ouvert jusqu'au 01 Juillet 2020.

En parallèle de l'organisation du Festival, Prenez du Relief souhaite mener en 2020 les actions suivantes :

- La Fête du Court-Métrage : à l'initiative du CNC, l'Association a été reconduite pour organiser cette fête nationale au niveau local. Elle y propose chaque année une programmation riche et de nombreuses actions pour les courts métrages innovants.
- Poursuivre son travail sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle appliquée aux cinémas et à la culture pour lequel elle travaille en étroite collaboration avec le Vietnam, quatrième au classement mondial de l'IA.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2020 est établi à 66 100 €. Les partenaires qui soutiennent l'Association sont :

Magelis	15 000
GrandAngoulême	5 000
Département de la Charente	4 000
Région Nouvelle-Aquitaine	3 000
Ville d'Angoulême	4 000
SACEM	2 000

Pour mettre en place ces actions, Prenez du Relief se tourne vers le Pôle Image Magelis et sollicite un soutien financier de 15 000 €, contre 12 000 € l'an dernier.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical – à l'unanimité (14 présents – 15 votants – 15 voix « pour ») – :

- acceptent le principe d'un soutien financier du Pôle Image Magelis à l'association « Prenez du Relief », pour un montant de 12 000 €, au titre de l'année 2020, soit une somme identique à 2019,
- approuvent le principe et les termes de la convention afférente (ci-annexée) ;
- autorisent monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 23 juin 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 23 juin 2020
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 23 juin 2020

Signé: Le Président

Le Président,
François BONNEAU

